

## La passe en quelques mots

Classée **réserve intégrale de pêche** depuis 1990, son périmètre s'étend sur plus de 1380 hectares. On y recense plus de **50 espèces de coraux durs**, **250 espèces de poissons** et des habitats divers (récifs coralliens, herbiers...). Haut lieu de biodiversité et zone de refuge et d'alimentation pour la faune sous-marine, la passe en S détient un potentiel touristique unique.

Les mouillages écologiques installés tout le long de la passe permettent de préserver les habitats essentiels. Cependant, les pressions sont nombreuses, le milieu fragile, et la pêche illégale continue à représenter une menace importante pour la réserve.

Si chaque usager adapte son comportement aux contraintes du milieu et respecte les règles établies, les poissons pourront se reproduire en toute quiétude et repeupler le reste du lagon. Avec des richesses naturelles préservées, la passe en S demeurera un site remarquable pour l'île de Mayotte.

## Les actions du Parc naturel marin

Regroupant tous les acteurs du milieu marin, le Parc naturel marin met en place différentes actions pour que la passe en S joue son rôle de réserve :

- information et **sensibilisation** des plaisanciers et professionnels,
- mise en place et entretien de mouillages écologiques pour la **préservation** des habitats,
- amélioration de la **connaissance** du milieu avec des suivis scientifiques,
- contrôle des usages par une **surveillance** renforcée.



### Contact et renseignements

Centre d'affaires de l'aéroport  
Aéroport de Mayotte  
97615 Pamandzi  
parcmarin.mayotte@afbiodiversite.fr  
Tél : 02 69 60 73 65

[www.parc-marin-mayotte.fr](http://www.parc-marin-mayotte.fr)

Crédits photos : Yannick Stephan / Mayotte découverte, Julien Wickel / Lagonia, Marc Allaria / www.photo-sousmarine.com, Julie Molinier



# La réserve de la passe en S



Des richesses naturelles,  
des activités durables

## Des espèces emblématiques



# Une biodiversité exceptionnelle à protéger

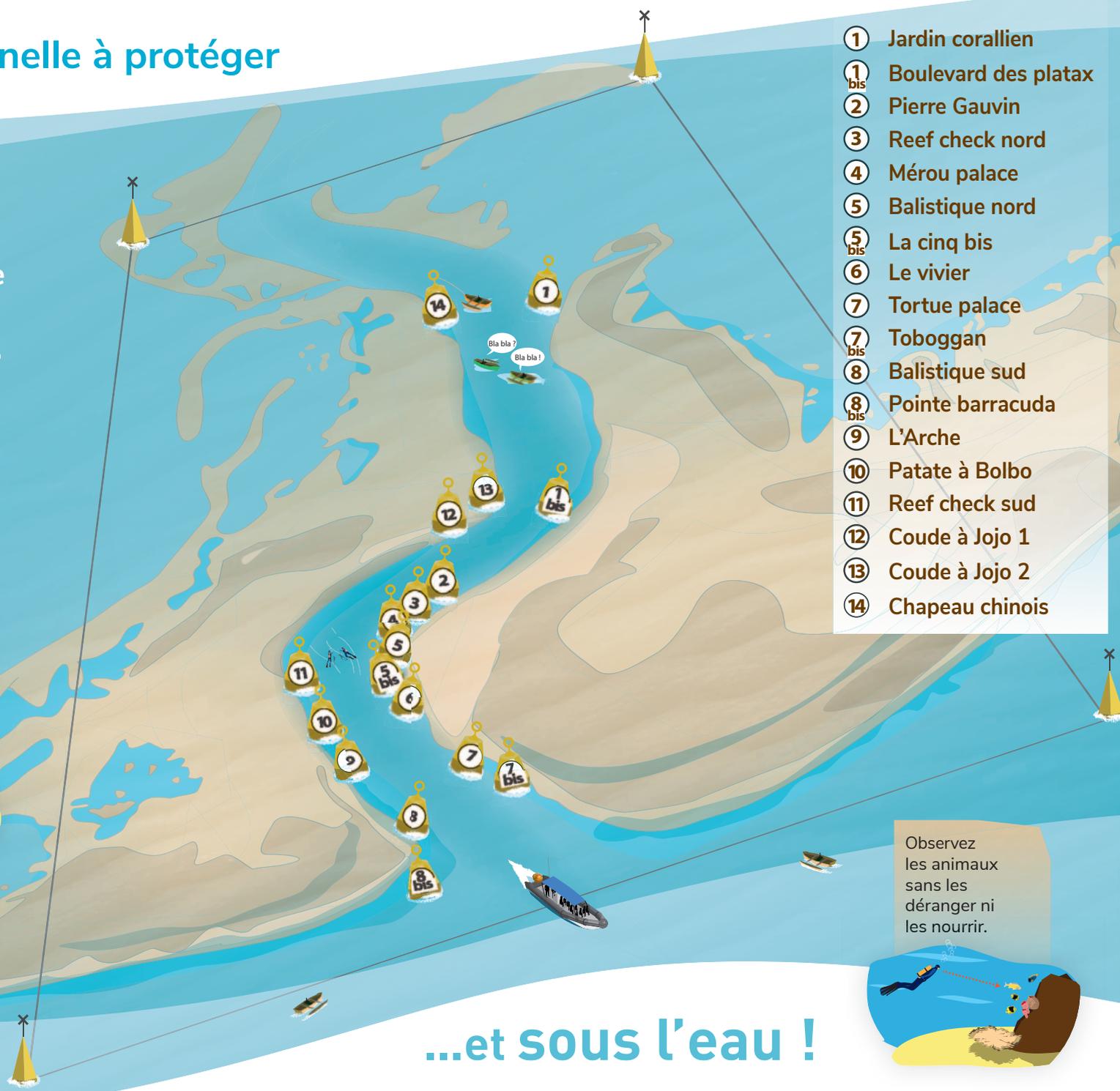
La passe en S, aussi appelée passe Longorori qui signifie «tortueuse» en shimaoré, tire son nom du lit d'une rivière vieille de plus de 20 000 ans.

## Bien agir sur l'eau...

Utilisez les mouillages écologiques (1 par bateau, limité à 24 heures).

Privilégiez la circulation dans le chenal de la passe et évitez la circulation sur le platier.

Informez les autres usagers des conduites à adopter.



- ① Jardin corallien
- ① bis Boulevard des platax
- ② Pierre Gauvin
- ③ Reef check nord
- ④ Mérou palace
- ⑤ Balistique nord
- ⑤ bis La cinq bis
- ⑥ Le vivier
- ⑦ Tortue palace
- ⑦ bis Toboggan
- ⑧ Balistique sud
- ⑧ bis Pointe barracuda
- ⑨ L'Arche
- ⑩ Patate à Bolbo
- ⑪ Reef check sud
- ⑫ Coude à Jojo 1
- ⑬ Coude à Jojo 2
- ⑭ Chapeau chinois

Au sein de ce site remarquable et accessible à tous, une réglementation spécifique s'applique.

Il est interdit\* :

- de pêcher, quel que soit le procédé ou le type de pêche
- d'ancre. Des bouées sont prévues pour l'amarrage
- de ramasser des coraux et des coquillages, morts ou vivants
- de naviguer à une vitesse supérieure à 10 nœuds



### RESTEZ EN ALERTE

Partagez vos observations d'espèces remarquables sur [www.tsiono.fr](http://www.tsiono.fr)

Si une tortue ou un mammifère marin est mort ou en détresse, appelez le Remmat au 06 39 69 41 41

Pour tout autre signalement (déchets emmêlés dans les coraux, anomalie sur les mouillages, etc), contactez le Parc.

Observez les animaux sans les déranger ni les nourrir.



Assurez-vous d'être correctement lesté et stabilisé pour ne pas abîmer les fonds marins fragiles.



## ...et sous l'eau !

\* En référence aux arrêtés préfectoraux n°865/DMSOI/2018 du 1<sup>er</sup> octobre 2018 et n°2018/DMSOI/601 du 28 juin 2018